



PRÉFET DU NORD

Lille, le 27 novembre 2015

Communiqué de presse

VEILLE SAISONNIERE DU PLAN D'URGENCE HIVERNALE : L'ETAT SE MOBILISE POUR LA MISE A L' ABRI DES PLUS DEMUNIS EN CAS D'INTEMPERIE



Pour faire face aux difficultés induites par la baisse des températures durant l'hiver, près de 600 places de mise à l'abri sont mobilisables en fonction de l'évolution des conditions météorologiques dans des centres d'hébergement, sans compter en cas de nécessité, la réquisition de gymnases, en complément des 11 300 places d'hébergement et de logement adapté ouvertes toute l'année dans le département du Nord.

Compte-tenu de la baisse des températures observée ces derniers jours, notamment dans le sud du département, les places supplémentaires d'hébergement d'urgence sont progressivement ouvertes depuis le début de la semaine.

La veille saisonnière 2015-2016 se caractérise par une mobilisation renforcée des acteurs de la veille sociale (accueils de jour, maraudes et personnel 115) et des capacités de mise à l'abri des publics.

Les 3 services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord, proposeront des solutions d'hébergement et un accompagnement dans le cadre de la mise en place de la veille saisonnière. Celle-ci prévoit l'activation du dispositif lors des différentes phases de dégradation climatique, conformément aux orientations nationales :

- le niveau jaune : température minimale ressentie comprise entre -5°C et -10°C ; 470 places de mise à l'abri dont 328 dans l'arrondissement de Lille, 52 dans l'arrondissement de Dunkerque et 90 dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe / Cambrai / Douai / Valenciennes ;
- le niveau orange : température minimale ressentie comprise entre -10°C et -18°C ; 74 places disponibles + réquisitions de gymnases et de salles des fêtes.
- le niveau rouge : température minimale ressentie au-delà de -18°C; réquisitions de gymnases et de salles des fêtes.

La priorité est en effet la protection des personnes dans le cadre d'une mise à l'abri. Les familles et les femmes seules avec enfants feront l'objet comme l'année dernière d'un accueil de jour comme de nuit. Les personnes isolées sont orientées en journée vers les accueils de jour et bénéficieront d'un accueil en continu en niveau orange.

L'organisation du dispositif de veille saisonnière a été établie après une large concertation avec les SIAO.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59